

Madame la Représentante,

J'accuse réception de votre question orale, par laquelle vous souhaitez connaître l'action du gouvernement en matière de lutte contre la congestion routière et je vous cite : *«de transport en commun afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants de notre île, de préserver leur santé et de leur éviter des pertes de temps, et pour certains, les plus fragiles et démunies, d'aller et venir à leur gré et selon leurs besoins»*.

Avant de vous répondre plus en détail, je me dois, tout de même, de vous rappeler l'état du réseau de transport en commun qui était le nôtre il y a encore quelques mois. Ce réseau, dont nous avons hérité, a été mis en place sous l'égide d'anciennes conventions de délégations de services publics conclues en 2001, qui ne permettaient pas de renouveler ce secteur, à commencer par la flotte de bus dont l'âge moyen était de 15 ans.

Cette situation est, vous le savez, en cours de résorption à très court terme avec l'acquisition de 240 bus neufs d'ici fin 2020 et 160 qui sont ou seront livrés d'ici la fin de l'année 2019, dont 20 véhicules 100% électriques.

Je vous informe aussi, par la même occasion, que des systèmes informatisés de régulation et d'information voyageurs sont en cours d'installation dans le transport en commun. Ils permettront au conducteur de vérifier sa ponctualité et si besoin, de maîtriser ses temps d'arrêts en conséquence.

En outre, l'ensemble de la flotte sera prochainement géolocalisée et le Pays pourra à tout moment contrôler à distance les bus en circulation sur le réseau. Les usagers auront, pour la première fois, accès à une information en temps réel et disponible dans les gares routières de correspondances, sur l'application mobile et sur le site internet de l'opérateur.

Ces nouveaux systèmes de transport intelligent offriront aux usagers des fréquences de passage respectées et une information voyageurs sans commune mesure avec la situation observée précédemment.

Ces investissements sont possibles grâce aux efforts de financement de secteur, mais aussi au travail de fond, initié dès 2015, quand le gouvernement, sous la conduite de Monsieur Edouard FRITCH, s'est attaché à mettre en place le *Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti* approuvé par l'Assemblée de la Polynésie française, par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017.

Ce schéma directeur nous permet de mettre en place un transport collectif rénové, pour les 15 prochaines années, par le biais de la convention de délégation de service public (DSP) n° 7142 du 22 octobre 2018 passée avec la société SAS RTCT.

Cette convention ne se résume pas aux investissements portés par le délégataire, investi de la mission de service public, elle est assortie d'obligations respectives pour le Pays comme de l'exploitant et formalisées dans des programmes prévisionnels d'investissements (PPI).

C'est dans le cadre de ces PPI qu'il est prévu pour l'année 2019, pour ce qui relève du mobilier urbain, 160 bornes d'information voyageurs et de nouveaux abris-bus en plus de ceux qui existent déjà. Ceux-ci ont d'ores et déjà été implantés et les travaux se poursuivent pour l'aménagement des équipements nécessaires à la bonne exécution de ce service public.

Ces travaux d'infrastructures s'accompagnent d'un travail de concertation avec le délégataire, les communes de l'île de Tahiti et la fédération Te Niu O Te Huma, représentant les personnes handicapées et à mobilité réduite, afin de mettre en oeuvre le schéma global des points d'arrêts et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Mais l'ambition de cette nouvelle convention s'illustre aussi par une nouvelle gestion de ce service public.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrôleurs assermentés de la Direction des transports terrestres ont réalisé de nombreux contrôles de l'offre de service. Des améliorations régulières des taux de conformité des services sont observées à chaque vague d'arrivée de matériel roulant.

Des procédures d'audit de la qualité de service sont en cours de réalisation par un organisme indépendant afin de mesurer les évolutions de la satisfaction de la clientèle.

Les innovations mises en place dans les transports collectifs de Tahiti, déjà perceptibles pour les usagers (implantation de nouveaux poteaux d'arrêt, renouvellement de la flotte de bus, introduction de véhicules électriques accessibles aux fauteuils roulants...) améliorent au quotidien leurs conditions de voyage. Dans la continuité de ces mesures, la poursuite des travaux de fiabilisation des services de transport collectif concoure à son regain de notoriété ainsi qu'à l'émergence d'une alternative durable à la voiture particulière sur l'île de Tahiti.

Bien évidemment, d'autres mesures d'accompagnement sont d'ores et déjà mis en place par le gouvernement parmi lesquelles figurent notamment :

- La gratuité du transport offert à nos matahiapo, en concertation avec le Ministère de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances dont je salue la petite touche de solidarité de notre Ministre Isabelle SACHET ;

- La gratuité du transport des étudiants mis en place par le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports dont je salue la pertinence de la proposition de notre Ministre, Christelle LEHARTEL. ;
- L'adaptation des moyens roulants aux personnes en situation de handicap dont je salue le partenariat avec Madame Henriette KAMIA, etc...

Mais, aussi ambitieux que puissent être les objectifs que nous nous sommes fixés, le transport en commun ne résoudra pas à lui seul la question de la congestion routière. C'est l'une des solutions d'un panel plus large que le Pays déploie actuellement.

S'il convient de se prémunir de l'écueil de l'hégémonie de la voiture particulière, par l'absence d'alternatives, telles que les modes écologiques comme la marche ou le transport en commun, il convient aussi de se prémunir d'une vision manichéenne et de rejeter toutes les solutions inhérentes au mode routier, telles que le projet de la route du Sud.

La congestion, c'est un phénomène de saturation des axes routiers, en raison de leur capacité de trafic, qui n'est pas extensible, et une conséquence directe de l'attractivité des pôles économiques.

Avec l'augmentation du nombre d'habitants, et en conséquence, du nombre de déplacements sur les routes de Tahiti, force est de constater qu'il manque aujourd'hui des voies de circulation pour désengorger nos routes. Et la situation ne se résolvera pas d'elle même, nous ne pouvons balayer cette question en espérant que demain, tout le monde choisira de venir à pied ou en bus au travail.

Si cet effort n'est pas fait aujourd'hui, l'effort à réaliser demain sera encore plus grand car l'urbanisation aura encore progressé et davantage de gens seront impactés.

Et, pour emporter l'adhésion de ces personnes-là et réussir ce projet de la route du Sud qui bénéficiera à la presque île comme aux communes traversées, le gouvernement aura la tâche de proposer des alternatives satisfaisantes à chacun d'entre eux, qui tiendront compte non seulement de la nécessité de se reloger mais aussi du cadre de vie.

Vous l'avez compris, la politique de mobilité du gouvernement est loin de se résumer aux nouveaux bus que vous pouvez déjà voir en circulation sur nos routes.

Elle s'inscrit dans un projet phasé, progressivement déployé et dans une vision partagée par l'ensemble du gouvernement, confortée dans le *Schéma d'aménagement général de la Polynésie française*, porté par mon collègue, Monsieur Jean-Christophe BOUISSOU, Ministre de l'aménagement du territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

René TEMEHARO